



CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2025

En conformité avec l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires, le soussigné donne avis public à l'effet que :

Le conseil municipal a fixé à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

Jour	Date
Lundi	20 janvier 2025
Lundi	17 février 2025
Lundi	17 mars 2025
Mardi	22 avril 2025
Mardi	20 mai 2025
Lundi	16 juin 2025
Lundi	21 juillet 2025
Lundi	18 août 2025
Lundi	15 septembre 2025
Mercredi	1 ^{er} octobre 2025
Lundi	17 novembre 2025
Lundi	15 décembre 2025

Les séances publiques se tiennent dans la salle du conseil à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie à Saint-Sauveur.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 6 janvier 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA